



# COMPTE RENDU DU CTL DU 18 mars 2022

Présents pour la CGT : Son Lam Pham et Christophe Flaux  
Ce CTL s'est tenu en présentiel.

## ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbaux des CTL des 18/11/2021 et 26/11/2021 (pour avis)
2. Formation professionnelle : bilan 2021, plan 2022 (pour avis)
3. Achèvement de la réforme du siège (pour avis)
4. Déploiement de Médoc Web dans les SIP (pour information)
5. Questions diverses

### **1. Procès-verbaux des CTL des 18/11/2021 et 26/11/2021 (pour avis)**

Adoptés à l'unanimité

### **2. Formation professionnelle : bilan 2021, plan 2022 (pour avis)**

La forpro, qui est systématiquement mise à l'ordre du jour du CTL une fois par an, est présentée comme un « bénéfice » pour les agents, un « plus » qui nous permet de mieux exercer nos missions et de travailler plus sereinement. Sur ces aspects positifs de l'action de la direction, là, il y a du dialogue. Mais la forpro, si elle permet de mieux travailler, n'en est pas moins un outil de rentabilité pour la direction, qui refuse de dialoguer sur les sujets qui fâchent : les emplois, les salaires.

De plus, les syndicats n'ont aucune voix au chapitre lorsqu'il s'agit de décider des thèmes et des contenus des formations dispensées. C'est la direction qui pilote tout. D'ailleurs, la forpro lui est très utile : elle permet d'avoir une main d'œuvre qualifiée, compétente, adaptée face aux nouveautés législatives.

De plus, la dégradation des conditions de concours est une réalité avec la régionalisation ( beaucoup de concours ont lieu à Rungis). Les e-formations ne sont pas un succès (6400 inscrits mais seulement 2900 e-formations validées).

La CGT est intervenue sur la formation au métier SPL et hospitalier pour les EDR du bloc « Fiscalité des professionnels ». Les raisons invoquées par la direction sont le regroupement des SIE du département en 2 postes comptables et le faible dimensionnement des SGC et des trésoreries hospitalières. Mais à qui la faute ?? Il convient en effet de rappeler que ce sont les conséquences directes du NRP et des suppressions d'emplois. En outre, alors que la direction avait justifié la mise en place des blocs fonctionnels dans les SGC par, entre autres, les limites de la polyvalence, elle demande aujourd'hui aux EDR de pouvoir passer d'un bloc à un autre (ce qui est proscrit aux collègues des SGC) voire de revenir en SIE si les besoins l'exigeaient ! Bien sûr, nous comprenons parfaitement lorsque la demande vient des collègues mais est-ce que ce sera toujours le cas ? La CGT y veillera.

Autre point : une formation « PACnum » sur les compétences numériques va être organisée à destination de tous les agents à partir de 2022. Il s'agit d'un dispositif pour les collègues d'auto-évaluer ses compétences numériques sur une demi-journée en e-formation et s'étalera de mai à juin, l'objectif étant que 100 % devront être formés au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Les élus CGT restent vigilants quant aux conséquences des formations obligatoires. Vous pouvez nous faire remonter les informations en cas de problèmes.

Vote CGT : abstention

### 3. Achèvement de la réforme du siège (pour avis)

Il s'agit de la fin de la réorganisation des services de la direction, point traité au CTL du 3 juin 2021. Au 21 mars 2022, seront mis en place définitivement deux nouvelles divisions, finalisant ainsi la réorganisation des services de la DDFiP du Val d'Oise :

- **La division relation aux usagers et communication (DRUC).**
- **La division de la stratégie et du contrôle de gestion (DSCG)**

Vote CGT : abstention

### 4. Déploiement de Médoc Web dans les SIP (pour information)

L'application Médoc Web va remplacer DDR3 dans les SIP. A ce jour, Tous les travaux préparatoires à la bascule ont été réalisés. Toutefois, l'expérimentation menée à la DDFiP de Meurthe et Moselle n'a pas donné satisfaction. Par conséquent, aucune date de bascule pour le 95 n'a été annoncée en sachant que pour la Meurthe et Moselle, la 1<sup>ère</sup> vague de bascule (sur 4) interviendra fin janvier 2022.

### 5. Questions diverses

- Suite au nouveau protocole sanitaire, la direction a confirmé que les masques n'étaient plus obligatoires dans les services même si elle continue à le recommander. Le pass sanitaire est lui toujours obligatoire à la trésorerie de Pontoise CH.
- La direction a communiqué sur les demandes de ruptures conventionnelles. Quatre collègues ont prospecté : 1 l'a mise en œuvre et a donc quitté l'administration, 1 a vu son dossier rejeté car la DG a estimé qu'il était trop proche de la retraite et les 2 autres n'ont pas donné suite à leur demande.
- Concernant la prime accueil dans les SIP, la direction a déclaré qu'elle était destinée aux collègues faisant de l'accueil physique suivant un tableau fourni par le chef de service. Pour les collègues en SGC visé(e)s par la prime de caisse ou d'accueil, la direction va revoir les conditions pour les collègues qui font de la caisse ou qui sont au guichet.
- Concernant les vigiles dans les SIP, la direction a affirmé qu'ils seront maintenus au moins jusqu'à la fin de la campagne IR.
- Concernant les PLSU, la direction attend les directives de la DG quant à leur utilisation pendant la campagne IR par rapport au protocole sanitaire.